

Démarrer à temps la protection contre l'oïdium de la vigne

Vigne

30.01.2020



Pour maîtriser cette maladie insidieuse qui impacte la quantité et la qualité du vin, il faut démarrer tôt la protection des parcelles à risque.

Une lutte préventive associée à des traitements souvent précoces

L'oïdium est une maladie silencieuse dont les symptômes se manifestent parfois jusqu'à 3 semaines après les premières contaminations. « *Invisible dans ses premières phases de développement, l'oïdium peut contaminer la vigne dès le stade premières feuilles étalées et exploser à la faveur de conditions favorables* » souligne Jean-Baptiste Drouillard, expert technique vigne chez Syngenta. Le début de la protection de la vigne contre l'oïdium apparaît donc comme un facteur déterminant afin d'éviter le développement d'une maladie préjudiciable pour le rendement et plus encore pour la qualité des vins.

La lutte contre l'oïdium est donc prioritairement préventive avec un démarrage précoce de la protection des vignes en particulier pour les cépages sensibles et les parcelles à historique.

« *Avec une restriction des solutions fongicides anti-oïdium disponibles et de moins en moins de produits curatifs, cette approche de protection précoce et préventive est privilégiée par de plus en plus de vignerons* » souligne Jean Litoux, ingénieur conseil culture chez Syngenta dans le sud-est.

Nuisibilité de l'Oïdium

Des conséquences sur la quantité et la qualité du vin

Les attaques d'oïdium ont pour effet une détérioration de la vigueur et de la productivité des ceps. Ainsi, pour des grappes touchées à 25 %, la diminution du poids des grappes est de 30 % à l'origine d'une baisse importante des rendements en jus.

Plus grave, les attaques d'oïdium engendrent des pertes qualitatives :

- dès 8 % à 10 % d'attaque, des défauts sont perceptibles : apparition d'arômes de type moisi, diminution des arômes fruités, diminution de la sensation acide
- au-delà de 15 % d'attaque, les défauts sur le vin sont rédhibitoires : arômes types mentholés, brulants, métalliques et herbacés, sécheresse et intensité tannique très agressives, amertume prononcée en fin de bouche, acidité plus dure.

Par ailleurs, avec un risque d'éclatement des baies, l'oïdium favorise le botrytis et les moisissures secondaires. Les conséquences sur les rameaux sont également néfastes pour la vie du cep avec des problèmes d'aoûtement, une résistance aux stress hivernaux amoindri et un risque de contamination et de viabilité des bourgeons. Les parcelles atteintes par l'oïdium ont une forte probabilité d'être attaquées les saisons suivantes.

Tenir compte des cépages et de l'histoire de la parcelle

Pour déterminer le top départ, l'historique de la parcelle avec la présence ou non de symptômes sur grappes en N-1 est à prendre en compte.

- **Pour les parcelles à « historique oïdium »**, le démarrage de la protection varie selon les vignobles entre 3-4 feuilles et 7-8 feuilles. « *En pratique, souligne Bernard Noye, ingénieur conseil culture chez Syngenta en Champagne, compte tenu des nombreuses attaques d'oïdium en 2019, certains vigneronns seront tentés en 2020 de commencer un peu plus tôt, vers 4-5 feuilles* ». Même tendance en Bourgogne selon Pascal Grosbon, ingénieur conseil culture chez Syngenta dans la région, « *où le démarrage des traitements pourrait, en 2020, se faire dès le stade 6-7 feuilles* ». Dans les vignobles méditerranéens, la protection démarre le plus souvent entre 3 et 5 feuilles suivant la sensibilité des cépages, et encore plus tôt pour les parcelles à drapeaux.
- **Pour les parcelles sans historique oïdium** et peu sensibles (cépage), la protection peut démarrer plus tard de 7/8 feuilles à 10 feuilles.

Pour une protection optimale des vignes, la qualité de pulvérisation doit être soignée avec des traitements face par face, tout particulièrement au moment de l'encadrement de floraison (de la préfloraison à la fermeture de la grappe), période où les grappes sont très sensibles à l'oïdium. Le renouvellement des traitements est également très important et se gère en fonction de la persistance d'action des produits, de la pression oïdium et du contexte climatique.

Focus

Le cas des parcelles à drapeaux

Concernant le cas des cépages sensibles à drapeaux (Carignan notamment), le début de la protection est encore plus précoce : dès 2-3 feuilles étalées si plus d'un drapeau par cep est observé et jusqu'à 5-6 feuilles étalées en situation de moins d'un drapeau/cep. L'utilisation d'un produit type IDM est recommandée.

Ajuster la fin de protection contre l'oïdium en fonction des attaques

Pour les parcelles sans symptômes détectés (année à risque modéré), l'arrêt de la protection vis à vis de l'oïdium peut être envisagé dès le stade « début fermeture de la grappe ».

Si moins de 10 % des grappes contrôlées présentent des symptômes, il est recommandé de protéger les parcelles jusqu'au stade « fin fermeture de la grappe ».

Pour les parcelles avec 10 à 30 % des grappes oïdiées, la protection doit se poursuivre jusqu'à début véraison.

En cas de forte attaque (plus de 30 % des grappes touchées), une protection s'impose jusqu'à la véraison mais après la véraison, les grappes ne sont plus sensibles à l'oïdium même si les feuilles et rameaux peuvent être colonisés. « *En fin de saison* », observe Jean-Baptiste Drouillard, « *un traitement cuprique est recommandé pour freiner le développement des cléistothèces (forme sexuée de conservation de l'oïdium et source d'inoculum pour l'année suivante)* ».

Cibles:

Oïdium de la vigne